

The background of the slide is a light gray gradient with several realistic water droplets of various sizes scattered across it. The droplets have highlights and shadows, giving them a three-dimensional appearance. The text is centered on the page.

DROITS DE LA NATURE ?

M-A. HERMITTE

The image features a light gray background with a subtle gradient. In the top-left and bottom-right corners, there are several realistic water droplets of various sizes, rendered with soft shadows and highlights to give them a three-dimensional appearance. The text 'POURQUOI ?' is centered in the middle of the page.

POURQUOI ?

NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT SYSTÉMIQUE, D'UNE RÉVOLUTION JURIDIQUE

- DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES

- DE DYSFONCTIONNEMENTS INQUIÉTANTS MAIS GÉRABLES
- À DES MURS

→ NÉCESSITÉ D'UN CHANGEMENT « SYSTÉMIQUE »

- DEUX FAÇONS D'EFFECTUER UNE « RÉVOLUTION JURIDIQUE »

- CHANGER UNE RÈGLE, IMPORTANT MAIS PAS NÉCESSAIREMENT SYSTÉMIQUE
 - EX. ABOLIR LA PEINE DE MORT, MODIFICATION CIVILISATIONNELLE ESSENTIELLE
- MAIS LE SYSTÈME CRIMES / PUNITIIONS RESTE INCHANGÉ
- SE POSE LA QUESTION DE L'HUMANITÉ DES LONGUES PEINES
 - DEMANDES D'EUTHANASIE EN BELGIQUE ET ESPAGNE

- CHANGER LES CATÉGORIES INDUIT UNE DYNAMIQUE QUI JOUE DANS LE TEMPS : DEUX EXEMPLES DIFFÉRENTS

- MODIFICATIONS DU CONTENU DE LA CATÉGORIE « PERSONNE JURIDIQUE »
 - LA PERSONNE JURIDIQUE EST INCHANGÉE, MAIS ON Y FAIT ENTRER TOUS LES HUMAINS
 - ESCLAVAGE, INDIGÉNAT, FEMMES
- SÉPARATION DE LA PERSONNE JURIDIQUE : LES PERSONNES DEVIENNENT « PERSONNES PHYSIQUES » ET CRÉATION DES « PERSONNES MORALES »
 - ENTITÉS ÉCONOMIQUES, ASSOCIATIONS, SYNDICATS, ...LE SYSTÈME EST DYNAMIQUE, ON « DÉCOUVRE » DES DROITS SPÉCIFIQUES À CHAQUE SOUS-CATÉGORIE
 - CE NE SONT PAS DES FICTIONS JURIDIQUES, MAIS LE MÉCANISME LINGUISTIQUE PROPRE À L'UNIVERS JURIDIQUE : IL N'Y A PAS DE SUJET DE DROIT « PAR NATURE »
- UNE SITUATION EN CONSTRUCTION : LES GÉNÉRATIONS FUTURES, DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL : DES DROITS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE CLAIRE (QUI LES REPRÉSENTE ?)

PRÉCISER LE PROPOS

- DROITS DES ENTITÉS NATURELLES
 - « La » nature n'existe pas
 - Droit des entités naturelles ≠ droit naturel
 - Les entités naturelles, toutes différentes, auront des droits différenciés → Techniquement, il s'agira des « attributs de la personnalité »
 - Distinguer les droits des éléphants des droits des rivières
- RAISONS PROCÉDURALES À LA SUBJECTIVISATION DE LA NATURE ?
 - Faibles → car large ouverture de l'intérêt à agir des associations
 - Mais des problèmes à résoudre si subjectivisation des entités naturelles
 - Représenter, des techniques connues
 - Type tutelles (Ch. Stone) ? Type personnalité morale ? Rien ne semble s'imposer,
 - À l'heure actuelle, expérimentations de différents modèles pour évaluer progressivement leur intérêt et leurs limites
 - Faire parler (peut-être différent de représenter)
 - Importance que j'accorde à la notion de traducteur : Chanee parle gibbons, Sabrina Krief parle chimpanzé, Laurent Tillon parle chêne
 - Pour l'avocat, provoquer le moment magique où le procès bascule : l'image et le son de la mort lente de l'oiseau mazouté
- RAISONS SUBSTANTIELLES
 - Fortes
 - Se passer du détail de la loi pour partir des besoins de l'entité
 - Intégrer nouveaux savoirs, nouvelles sensibilités + « savoirs sensibles »

The image features a light gray background with several realistic water droplets of various sizes scattered in the corners. The droplets have highlights and shadows, giving them a three-dimensional appearance. The text is centered in the middle of the page.

POURQUOI AUJOURD'HUI ?

LE TEMPS, LE MUR, LE BESOIN D'UNE RÉVOLUTION JURIDIQUE

- L'OCCIDENT A CONSTRUIT LE MONDE ACTUEL
- SUR LA LA DISPONIBILITÉ DES ÉNERGIES FOSSILES
- QUI LIBÈRE LE DÉSIR ET LA PRODUCTION DE CHOSES
 - GASTON BACHELARD LES ÊTRES HUMAINS NE SONT PAS DES ÊTRES DU BESOIN MAIS DU DÉSIR
- DONC REQUIERT TOUTES LES AUTRES RESSOURCES
- DÉTRUIT LES ÉCOSYSTÈMES IMPLIQUÉS
 - DONC » LES VIVANTS » QUI EN DÉPENDENT
 - NIE « LE VIVANT » COMME UN TOUT EN RELATION
- SUR CETTE TRAME, DÉVELOPPEMENT DES TECHNOSCIENCES POUR UN MONDE DE CHOSES DÉSIRABLES SE MUANT EN DÉCHETS
- DÉVELOPPEMENT TROP LENT ET INEFFICIENT DE LA CONNAISSANCE DES INTERRELATIONS
 - DÉBUT XXE : CONCEPT SCIENTIFIQUE DE BIO-GÉO-SPHÈRE AURAIT DÛ PERMETTRE UNE MISE EN CAUSE IMMÉDIATE DE L'ILLIMITÉ DU MONDE DES CHOSES
 - IL FAUT ATTENDRE 1992 EN DROIT INTERNATIONAL RIO, BIODIVERSITÉ + CLIMAT 2016 LOI FRANCE
 - MAIS CONSÉQUENCE IMPRÉVUE DE RIO 92, CONNAISSANCE DES COSMOGONIES AUTOCHTONES
 - RENCONTRE DES DONNÉES SCIENTIFIQUES ET DES COSMOGONIES ANIMISTES
 - EXEMPLE DES FLEUVES
 - GRANDS MYTHES MONDIAUX LIANT L'EAU, LES POISSONS, LES VÉGÉTAUX, LES MÉANDRES, LA VIE
 - SCIENCES DES ECOSYSTÈME LIANT L'EAU, LES POISSONS, LES VÉGÉTAUX, LES MÉANDRES

The background features a light gray gradient with several realistic water droplets of varying sizes scattered in the corners. The droplets have highlights and shadows, giving them a three-dimensional appearance.

LES TROIS CHEMINS DES DROITS DES ENTITÉS NATURELLES

VOIE AUTOCHTONISTE

VOIE RELIGIEUSE

VOIE SCIENTIFIQUE-SENSIBLE

MODÈLE AUTOCHTONISTE

- EN DROIT POSITIF
 - ASSEZ DISPERSÉ DANS LE MONDE
 - MODÈLE LATINO-AMÉRICAIN, MODÈLE NÉO-ZÉLANDAIS, NOUVELLE-CALÉDONIE
 - SOURCES DIVERSIFIÉES
 - CONSTITUTION
 - EX. EQUATEUR 2008, LONG PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA CONSTITUTION, DÉCISIONS DE JUSTICE RECONNAISSANT LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE D'ENTITÉS NATURELLES, CHANGEMENT DE MENTALITÉS (REFUS D'OUVERTURE D'UNE MINE À LA SUITE D'UN REFERENDUM)
 - NOMBREUSES DÉCISIONS DE JUSTICE (RIVIÈRES, FORÊTS, ANIMAUX)
 - COLOMBIE, PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE : PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE FLEUVES ET DE FORÊTS
 - LOI
 - N-Z : RECONNAISSANCE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE DU FLEUVE WANGANUI ET DE FORÊTS
 - ILES LOYAUTÉ, PRINCIPE UNITAIRE DE VIE, PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE CERTAINES ENTITÉS NATURELLES, DONT LA TORTUE ET LE REQUIN (ENTITÉS TOTÉMIQUES)
 - JURISPRUDENCE
 - AU BRÉSIL POUR DES ANIMAUX PAR EXEMPLE
- TENTATIVES INCERTAINES D'ALLIANCE ENTRE DES TRIBUS INDIENNES ET L'AUTORITÉ MUNICIPALE
 - ETATS-UNIS, CANADA (RIVIÈRE MAGPIE PAR UNE MUNICIPALITÉ)
 - MISE EN ÉCHEC DÈS QUE LA PROPOSITION EST SOUMISE AUX DIFFÉRENTS DEGRÉS DE JURIDICTION

MODÈLE RELIGIEUX : INDE, EXEMPLE UNIQUE

- SOURCE JURISPRUDENTIELLE FRAGILE PAR INTERPRÉTATION DE LA CONSTITUTION ET LOIS EXISTANTES
- RECONNAISSANCE DES DROITS DES FLEUVES, DES GLACIERS, DES FORÊTS ET FINALEMENT DE TOUTES LES ENTITÉS NATURELLES
 - DOUBLE FONDEMENT, RELIGIEUX (HINDOUISE, DONC RISQUE D'EXCLUSION), MAIS AUSSI CRÉATION DU DROIT POUR LES NÉCESSITÉS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DES ÉVOLUTIONS SOCIO-POLITICO-SCIENTIFIQUES
 - OUTILS JURIDIQUES : DÉSIGNER DES GARDIENS « *IN LOCO PARENTIS* »

MODÈLE OCCIDENTAL SCIENTIFIQUE-SENSIBLE : TROIS SOURCES

- MODÈLE SCIENTIFIQUE SENSIBLE : ÉVOLUTION DES SUJETS DE RECHERCHE → SIGNAUX ENTRE NON HUMAINS, STRATÉGIES + MANIÈRES D'EXPLIQUER LA MULTIPLICITÉ DES FORMES D'INTELLIGENCE, D'AUDITION, DE MANIÈRE DE TROUVER L'EAU POUR LES RACINES DES VÉGÉTAUX, ETC.
- HISTORIQUEMENT ET MAJORITAIREMENT, UNE JURISPRUDENCE CACHÉE
 - NE RECONNAÎT JAMAIS LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE
 - MAIS MOTIVE LES DÉCISIONS : DÉTRESSE, DÉSORIENTATION, ÉPANOUISSEMENT, TROUBLES DU COMPORTEMENT POUR LES ANIMAUX ; BIENFAITS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES HUMAINS QUI S'ÉVINCENT DE TOUTE VÉGÉTATION (TRIB. NANTES)
- PUIS LA POUSSÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUTOUR DES DROITS DES FLEUVES
 - CAS PARTICULIER DES DROITS DU TAVIGNANU, ENTITÉ VIVANTE DE LA SOURCE À L'EMBOUCHURE, DÉLIBÉRATION ASSEMBLÉE DE CORSE (2021)
 - LA TÊT, LOIRE, RHÔNE, GARONNE, DURANCE, LEZ
- LOI ESPAGNOLE DÉCLARANT PERSONNE JURIDIQUE LA LAGUNE MAR MENOR
 - APRÈS SIGNATURE D'UNE PÉTITION (700 000), INITIATIVE LÉGISLATIVE POPULAIRE
 - DROIT D'EXISTER ET D'ÉVOLUER NATURELLEMENT
 - MISE SOUS TUTELLE DE TROIS COMITÉS, DONT L'UN EST « SA BOUCHE »

- SOULÈVEMENTS DE LA TERRE